

Missions

Le sauveteur secouriste du travail (SST) a pour missions de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail, mais aussi de participer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Objectifs de la formation

À la fin de la formation, le candidat sera capable de :

- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations
- Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et/ou de protection
- Savoir qui et comment alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Maîtriser les conduites à tenir et les gestes de premiers secours

Publics concernés

La formation Sauveteur Secouriste du Travail s'adresse à tout salarié qui souhaite contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise et intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.

Durée de la formation

14 heures en présentiel (régie par un ensemble de dispositions de modalités de mise en œuvre, de référentiels, ...)

- Ajouter, si besoin, du temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession
- Pour répondre à différentes contraintes, les séquences de formation peuvent être organisées de manière consécutive ou espacées d'une durée permettant de maintenir la cohérence pédagogique de l'ensemble de la formation.

Conditions d'accès

La formation est accessible aux salariés, sans prérequis particulier.

Pour les personnes en situation de handicap, le référent handicap de l'ERTS étudie, à la demande du candidat, les adaptations nécessaires pour le bon déroulement de la formation.

Validation de la formation

Le candidat devra avoir participé à l'ensemble de la formation et avoir satisfait aux épreuves certificatives de fin de formation dans leur intégralité pour obtenir le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, délivré par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS.

Durée de validité du certificat

Ce certificat, délivré par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS, est valable au niveau national pour une durée de 24 mois.

Tous les 2 ans, le SST doit suivre une formation de « maintien et actualisation des compétences » (MAC) d'une durée minimale de 7 heures en présentiel, lui permettant d'inscrire dans la durée ses compétences relatives à la prévention et au secours. À cette occasion, des évaluations certificatives sont de nouveau réalisées.

Programme de formation

Programme (conforme au référentiel INRS)

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- Protéger de façon adaptée
- Examiner la victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- Secourir la victime de manière appropriée
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Modalités pédagogiques

Exposés interactifs / questionnements et analyses collectifs / apprentissage des gestes / exercices pratiques / mises en situation / utilisation des NTIC / travail en sous-groupe / évaluation formative.

Un support pédagogique remis à chaque participant.
Les groupes sont constitués de 4 à 10 personnes.

Type d'intervenants

Les formations de sauveteurs secouristes du travail (initiales et MAC) sont dispensées par un formateur SST certifié par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS et à jour de leur certification.

Moyen d'encadrement

La formation est conforme au document de référence INRS (Version V8-01/2021), assurée par un formateur SST certifié par l'Assurance maladie- Risques professionnels et l'INRS.

La formation a lieu dans des salles adaptées et des plateaux techniques.

Le matériel pédagogique spécifique est conforme aux préconisations de l'INRS (mannequins, DAE, PISST, PAP...)

Documents remis et obligatoires

- Carte SST si validation
- Attestation de fin de formation
- Aide mémoire ED.4085 version 6ème édition de sept.2024

(Voie dématérialisée ou papier)

Retrouvez tous les résultats de la formation sur le site internet de l'ERTS !



Inscription

Les inscriptions sont ouvertes tout au long de l'année.

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés à l'ERTS ou sont téléchargeables sur notre site internet.

Sessions inter et intra établissement programmées sur demande.



Durée de la formation

14h



Lieux

- Olivet (45)
- Bourges (18)
- Chartres (28)
- Toute région Centre selon besoins



Contact

contact.formations@erts-olivet.org
Tel : 02 38 69 17 45
www.erts-olivet.org



ERTS

2032 rue du Général de Gaulle - CS 60002
45166 OLIVET Cedex

SIRET 489 270 017 000 10

L'ERTS est gérée par l'association ARDEQAF, loi 1901

